Chapitre.

TITRE 10.

Page.

AFFAIRES MUNICIPALES.

82.	Assemblées publiques, mode de les convoquer et	
	tenir avec ordre et régularité	93
83.	Fonds consolidé d'emprunt municipal	94
	Débentures, enregistrement et transfert des	96
	Chemins et ponts dans les cités et villes, etc	97
	Péages, exemptions en certains cas	97
	Pompiers, exemptés de certaines charges locales	97
	Incendies, enquêtes dans les cas d'accidents causés	
	par le feu	97

TITRE 11.

LOI CRIMINELLE.

89.	Extradition des criminels, en vertu du Traité-Ash-	080
00	burton.	979
	Délits contre l'Etat	982
	Délits contre la personne	989
92.	Délits contre la personne et la propriété	998
93.	Dommages et torts malicieux causés à la propriété.	1018
	Crime de faux	1026
	Loteries	1036
	Cruautés envers les animaux	1038
97.	Principal au second degré, et complices, etc	1043
98.	Vente de poisons	1045
99.	Procédure en matière criminelle	1046
100.	Qualification des juges de paix	1076
101.	Nomination des juges de paix dans les parties	
	éloignées de la province	1080
102.	Devoirs des juges de paix, hors des sessions, con-	
	cemant les délits poursuivables parindictement.	1082
103.	Devoirs des juges de paix, hors des sessions, con-	
	cernant les convictions sommaires	1120
104.	Constables spéciaux	1171
	Administration sommaire de la justice criminelle.	1177
106.	Jugement et punition sommaires des jeunes délin-	~
100.	quants	1186
107	Prisons pour les jeunes délinquants	1193
108	Asile des aliénés criminels	1196
110	Réclusion des aliénés dangereux	1197
110.	Inspecteurs des asiles, hôpitaux, pénitencier et	1000
111	prisons publics	
111.	Pénitencier provincial	1215